

MAIRIE
DE
LA CLUSE ET MIJOUX
25300

Tél : 03.81.69.41.12
Fax : 03.81.69.51.68

Séance n° 02

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2021
à 20 h 30**

Présents : Yves LOUVRIER - Régine TISSOT - Gérôme VALLET - Sylvie DOS SANTOS - Marie FLUCHOT – Brigitte PARIS - Philippe PIRALLA - Virginie CONTOUX – Samuel GUYON – Franck VIEILLE – Sandra MONTRICHARD – Anthony MASNADA

Absents excusés : Norbert CÔTE-COLISSON - Fanny BRENET- Claude ROBBE

Procuration de : Norbert CÔTE-COLISSON à Gérôme VALLET
Claude ROBBE à Marie FLUCHOT

Secrétaire : Sylvie DOS SANTOS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- *Demande de subvention – DETR - matériel multifonctions (imprimante – fax – scanner) – secrétariat de mairie (en point 8)*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour est ainsi modifié :

Ordre du jour :

- 1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**
- 2. Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations : Exercice du droit de préemption**
- 3. Délégation au Maire pour ester en justice**
- 4. Lancement de la procédure de reprise de concessions perpétuelles au cimetière**
- 5. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunications avec la SASU JFG CONSULTING**
- 6. Convention avec le Centre de Gestion du Doubs - Service Missions temporaires**
- 7. Echanges de terrain dans le cadre de la réhabilitation de la Morte – délibération du 2 octobre 2017 à compléter**
- 8. Demande de subvention – DETR - matériel multifonction (imprimante – fax – scanner) – secrétariat de mairie**
- 9. Discussion budgétaire**
- 10. Questions diverses**

Compte-rendu de la réunion du 1^{er} février 2021 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 1^{er} février 2021.

1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Droits de préemption urbain :

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées :

- Section AC n° 82 – n° 143 – n° 144 – n° 147 – n° 148 – n° 150 – n° 151 – n° 152 - n° 153 – n° 154 – n° 155 – n° 156 – n° 159 « Au Frambourg » et n° 40 « Pré de la Saule » d'une superficie totale de 10 527 m² (DEC n° 06/2021)
- Section AB n° 43 « au 8 La Cluse » d'une superficie totale de 801 m² (DEC n° 07/2021)
- Section AD n° 73 « au 3 Les Sédelles » d'une superficie totale de 836 m² (DEC n° 08/2021)
- Section AE n° 358 et n° 360 « La Tuilerie » d'une superficie totale de 12 158 m² (DEC n° 09/2021)
- Section AD n° 7 « Les Sédelles » d'une superficie de 5 395 m² (DEC n° 10/2021)
- Section AE n° 88 « Aux Angles » d'une superficie de 660 m² (DEC n° 11/2021)

2. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations : exercice du Droit de préemption

Déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 26 février 2021 – Parcelles cadastrées section AD n° 50 – n° 51 - n° 160 et n° 162 « A Palemagne » d'une superficie totale de 3952 m²
N° d'enregistrement 58006
CAIREY-REMONNAY(SCI)/BP CONSTRUCTION (SAS) (PREAUD-BEAUVERD)

Courrier à Maître LANCE pour l'informer de la décision prochaine du Maire :

Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption sur les parcelles cadastrées section AD n° 160 et n° 162 « A Palemagne » d'une superficie totale de 2 277 m² appartenant à la SCI Familiale CAIREY-REMONNAY.

Il demande l'avis du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe, par 13 voix pour et 1 abstention, pour une préemption partielle sur les parcelles section AD n°160 et n°162, sinon pour une préemption totale de l'ensemble des parcelles.

3. Délégation au Maire pour ester en justice :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 200421 en date du 04 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Il fait part qu'il y aurait lieu de compléter les délégations par la suivante :

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal :
 - En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la commune serait elle-même atraite devant une juridiction pénale ;
 - En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque que la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;
 - Dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales ;
 - Donne pouvoir au Maire pour déposer plainte au nom de la commune.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation mentionnée ci-dessus

4. Lancement de la procédure de reprise des concessions perpétuelles au cimetière :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que de nombreuses concessions dans le cimetière présentent un réel état d'abandon, ce qui crée un problème majeur : les monuments ainsi délaissés nuisent à l'aspect général du cimetière.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la Commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T. – Articles L2223-4, R2223-13 à R2223-21).

Le texte prévoit que les concessions visées par la reprise doivent avoir au moins trente années d'existence, et qu'elles n'ont enregistré aucune inhumation au cours des dix dernières années. Les concessions doivent avoir fait l'objet de deux constats d'abandon, établis dans les mêmes termes à trois années d'intervalle. A l'issue de la procédure d'abandon, les emplacements ainsi libérés peuvent faire l'objet de nouvelles attributions.

A l'issue de la procédure d'abandon, les emplacements ainsi libérés pourront faire l'objet de nouvelles attributions.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à entreprendre le lancement de la procédure de reprise sur les concessions ciblées en état d'abandon ;
- consent le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

5. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunications avec la SASU JFG CONSULTING :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs pylônes de télécommunication sont implantés sur le territoire de la commune.

Il fait part qu'il a rencontré M. Jean-François GIROLAMI de la SASU JFG CONSULTING pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunications : il propose une assistance technique, juridique et financière afin que la commune puisse valoriser ses actifs dans le domaine des télécommunications.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter la décision.

6. Convention avec le Centre de Gestion – Service Missions temporaires :

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord et autorise le Maire en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante.

7. Echanges de terrain dans le cadre de la réhabilitation de la Morte – Délibération du 2 octobre 2017 à compléter :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 57/2017 en date du 02 octobre 2017 relative à des échanges de terrain dans le cadre de la réhabilitation de la Morte avec M. Claude ROBBE et M. Serge BARTHET.

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de compléter ladite délibération comme suit :

a) Echange de terrain avec Monsieur Claude ROBBE domicilié à La Cluse et Mijoux (Doubs) – Les Huets :

- Partie cédée (1310 m²) par Monsieur Claude ROBBE à la commune de La Cluse et Mijoux :
section B – n° 755 – au lieu-dit « La Planche aux Beuque » d'une superficie de 1310 m²
- Partie cédée (1 310 m²) par la commune de La Cluse et Mijoux à Monsieur Claude ROBBE :
section B – n° 600 en partie – au lieu-dit «Aux Huets » d'une superficie de 1 310 m²

Pour cet échange, il y a lieu de préciser que :

- Cet échange est sans soulte
- La valeur des parcelles échangées est estimée à 250 €

Et il y a lieu d'apporter cette modification :

- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces précisions et cette modification.

b) Echange de terrain avec Monsieur Serge BARTHET domicilié à Les Verrières de Joux (Doubs) – 15 rue de Franche Comté

- Partie cédée (10 017 m²) par M. Serge BARTHET à la commune de La Cluse et Mijoux :
section AE – n° 35 – au lieu-dit « Champs Devant le Frambourg » d'une superficie de 3 782 m²
section AD – n° 30 – au lieu-dit « Pré à la Dame » d'une superficie de 6 235 m²
- Partie cédée (12 760 m²) par la commune de La Cluse et Mijoux à M. Serge BARTHET :
section B – n° 867 – au lieu-dit « Aux Champs de Morteau » d'une superficie de 2 770 m²
section B – n° 883 – au lieu-dit « Aux Prés de l'Etang » d'une superficie de 9 990 m²

Pour cet échange, il y a lieu de préciser que :

- Cet échange est sans soulte
- La valeur des parcelles échangées est estimée à 1000 €
- Que l'adresse de M. Serge BARTHET est Les Verrières de Joux – 15 rue de Franche-Comté

Le Maire entendu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces précisions.

8. Demande de subvention – DETR - matériel multifonction (imprimante – fax – scanner) – secrétariat de mairie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ s'engage à réaliser et à financer un matériel multifonction (imprimante – fax – scanner) pour le secrétariat de mairie dont le montant s'élève à 4 700.00 € H.T. soit 5 640.00 € T.T.C.

✓ se prononce sur le plan de financement suivant :

- Montant subventionnable (sur partie imprimante soit 50 % du montant total H.T.) 2 350.00 €
- Subvention du DETR 30 % 705.00 €
- Fonds libres (TTC) 4 935.00 €

9. Discussion budgétaire :

Résultats des différents comptes administratifs : Commune, bois, eau

Inventaires de l'ensemble des prêts de la commune

Travaux en prévision en 2021 : conduites eau, routes, entretiens bâtiments, réfection école etc...

10. Questions diverses :

Liaisons douces : présentation du projet du schéma directeur intercommunal des liaisons douces de la CCGP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

Fait à La Cluse et Mijoux, le 08 Mars 2021

La secrétaire de séance,

Sylvie DOS SANTOS

Le Maire,

Yves LOUVRIER



